

	FICHE TECHNIQUE	NH-FT-003
	<b>TRAITEMENT PAR DIALYSE PERITONEALE AUTOMATISEE</b>	Version 01 du 04/07/2016
		page 1/1
Entité émettrice : POLE MEDECINE D'ORGANES ET CANCEROLOGIE\Néphrologie-hémodialyse		

- Le traitement débute après 2 semaines de DPCA après accord du patient et du médecin suivant le patient
- Une fois terminée l'apprentissage de la méthode l'installation à domicile ne se fait qu'après avoir vérifié le bon déroulement d'une séance de DPA de 4 heures en hospitalisation de jour (utiliser le protocole de DPA-HDJ-Essai)
- Sauf exception devant être précisée par le médecin utiliser les fiches de prescriptions du protocole devant être signées par le médecin
- Vérifier que l'ANIDER a bien reçu les ordonnances de traitement et que la livraison du matériel a bien été effectuée. Si nécessaire vérifier que les infirmières à domicile ont bien reçu les ordonnances de traitement.